

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage d'exploitation d'eau pour les besoins de l'établissement d'élevage de bovins du GAEC de la Lande St Ouen, sur la commune de LORLEAU (27).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom NUYTTEN

Prénom CHARLES

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC DE LA LANDE ST OUEN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

NUYTTEN CHARLES, GERANT

RCS / SIRET

7 5 0 3 4 3 3 7 8 0 0 0 1 4

Forme juridique

GAEC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| 27. Forages en profondeur, notamment les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols. | Forage pour l'approvisionnement en eau pour une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un forage en diamètre 165mm, équipé d'un tubage de qualité alimentaire diamètre 113/125mm sur une profondeur estimative de 100 mètres avec une occultation par cuvelage et cimentation des 20 premiers mètres pour ne pas avoir de pollution sur la nappe principale. La cimentation sera effectuée par injection d'un laitier de ciment sur joint étanche à l'orégonite dans l'espace annulaire entre le tubage et le terrain naturel. De même une fois le forage terminé une dalle de protection bétonnée de 3 m² sera aménagée autour du forage pour éloigner d'éventuelles eaux de surface du forage. La tête de l'ouvrage dépassera de 50 cm du sol fini.

Si la ressource en eau est suffisamment importante pour les besoins de l'alimentation du cheptel bovin, une installation de pompage autonome électrique sera installée, sinon, le forage sera rebouché selon les normes en vigueur.

Le forage sera implanté à plus de 35 mètres de toutes sources potentielles de pollution (stabulation, fosse à lisier, silo à maïs, fosse septique, local phytosanitaires...).

4.2 Objectifs du projet

Alimentation autonome de l'élevage en eau soit environ 9 500 m³/an.

La capacité du débit de la pompe immergée, sera de l'ordre de 6 m³/heure.

Actuellement l'élevage est alimenté par l'eau du service public mais le débit fourni est insuffisant pour les besoins de l'élevage.

L'emplacement de l'ouvrage a été déterminé, de façon à respecter la distance minimale réglementaire de 35 mètres de toute source potentielle de pollution, de la ressource en eau souterraine et superficielle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se décompose en deux phases.

La première : le creusement du forage ainsi que la pose du tubage en diamètre 125mm et cimentation des premiers mètres. La cimentation conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 sera effectuée par l'injection d'un laitier de ciment sur joint étanche à l'orégonite dans l'espace annulaire entre le tubage et le terrain naturel de manière à occulter totalement le risque de contamination entre la nappe recherchée et des pollutions superficielles.

La deuxième: L'installation d'une pompe immergée électrique au fond du forage, asservie par un ensemble réservoir à vessie contacteur manométrique pour commander la marche et l'arrêt de la pompe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Distribution autonome de l'eau du forage, pour l'abreuvement du cheptel bovin de la ferme.

Le suivi quantitatif du volume d'eau prélevé sera opéré par la mise en place d'un compteur volumétrique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre du code minier DREAL.

Déclaration au cas par cas pour ouvrages de plus de 50 mètres de profondeur.

Dossier d'incidence 1.1.10 auprès de la DDTM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|------------|
| Il s'agit d'un forage creusé à une profondeur estimative de 100 mètres, tubé sur toute la longueur, d'un PVC de type alimentaire diamètre 125mm et d'un cuvelage avec cimentation en haut du toit de la nappe, pour protéger des pollutions de surface. Le forage terminé avec sa dalle de béton de propreté : | |
| Profondeur de l'ouvrage : | 3 m2 |
| Volume journalier maximum : | 100 mètres |
| Volume annuel maximum : | 9 500m3/h |
| | 28m3/j |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle cadastrale : OA16
Commune : LORLEAU (27)
Propriétaire : NUYTTEN CHARLES

Coordonnées géographiques¹

Long. 1°48'13 "93 Lat. 49°42'21 "15

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

LORLEAU (27)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

NEANT

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | A environ 216 mètres de la Znieff de type 1 "LA MARE ET LA PRAIRIE PRES DU VILLAGE DU TRONQUAY". A environ 166 mètres de la Znieff de type 2 "LA FORET DE LYONS". Le projet n'aura pas d'impact sur ces Znieff. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La masse d'eau souterraine, dans lequel le prélèvement est prévu est "CRAIE DU VEXIN NORMAND ET PICARD", code FRHG201. Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux (ZRE). La nappe de l'albien néocomien se situe à 10 mètres NGF, l'altitude du forage étant à 156 mètres, le toit de la ZRE se situe à 146 mètres de profondeur. Le projet n'est pas concerné par cette nappe de l'albien néocomien |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à 170 mètres, du site inscrit "LA VALLEE DE LA LIEURE". |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le secteur de la Natura 2000, le plus proche est distant de plus de 1.44 kms, "FORETS DE LYONS", code FR2300145. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La masse d'eau souterraine, dans lequel le prélèvement est prévu est "CRAIE DU VEXIN NORMAND ET PICARD", code FRHG201. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Rabattement local temporaire et très limité de la surface piézométrique. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000. Le projet, se situe à environ 1.44 kms de la première zone Natura 2000, "FORETS DE LYONS", code FR2300145. A environ 7.58 kms, se trouve une deuxième zone, "PAYS DE BRAY, CUESTAS NORD ET SUD", code FR2300133. Enfin, une dernière zone Natura 2000, "PAYS DE BRAY HUMIDE", code FR2300131, se situe à environ 10.65 kms du projet de forage. Le projet n'aura pas d'impact sur ces sites Natura 2000. |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux de réalisation de l'ouvrage, seront d'une durée de 2 jours et ne généreront pas de nuisances sonores durables (fonctionnement d'un compresseur). Exploitation du forage par pompe immergée. |

| | | | | |
|------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

NEANT

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

NEANT

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

NEANT

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense que c'est un projet qui devrait être dispensé d'une évaluation environnementale, car c'est un projet neutre... à savoir que l'eau pompé par forage libère autant d'eau disponible pour le service public, surtout que le débit d'eau fourni est insuffisant pour les besoins de l'élevage.

De plus il sera apporté un grand soin au respect de distance d'implantation du forage (35 mètres minimum de toute source potentielles de pollution) et la cimentation au haut du toit de la nappe ainsi que la margelle béton de 3 m2 éliminera les risques de contamination de l'eau de la nappe.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| ANNEXE 1 : CERFA N°14734 ANNEXE 2 : LOCALISATION DU PROJET ANNEXE 3 : LOCALISATION DES PHOTOS |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

verson

le, 27/04/2021

Signature

Christophe Gautier

re ci-dessus

8.2. Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou le titulaire

Veuillez compléter le tableau ci-dessous en indiquant les annexes transmises par le maître d'ouvrage ou le titulaire ainsi que les parties auxquelles elles sont rattachées.

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur



l'identité de la personne

Christophe Gautier

Signature



re ci-dessus

